

Pagayer en toute responsabilité

Les parcours nautiques que vous emprunterez (rivières ou littoral) sont des sites naturels qui évoluent en permanence en fonction de la météo, du niveau d'eau ou de la marée, de travaux dans le lit ou sur les berges, de tempêtes ou crues récentes, etc. Les informations contenues dans les guides, ou celles que vous aurez recueillies localement, n'ont qu'une valeur indicative qui doit être renforcée par votre vigilance.

-Choisissez un itinéraire compatible, au moment de la sortie, avec les capacités physiques, psychologiques et techniques de chacun des membres de votre groupe.

-Ne vous surestimez pas.

-Pensez par exemple qu'une situation d'isolement (gorge, îlot), sans trace humaine visible, peut être angoissante pour certains.

-Conformez-vous à la réglementation qui régit la navigation des kayaks en mer.

-Informez-vous des réglementations locales : périodes et conditions de pêche, horaires et conditions de navigation, accords pêcheurs-kayakistes, zones interdites à la navigation ou au bivouac, réserves naturelles, etc.

-Tenez compte des conditions sanitaires de l'eau en cas de baignade ou de pêche.

-Informez-vous sur le parcours envisagé par des cartes, des topoguides, des atlas de courants et des horaires de marées, ou les forums.

-En rivière, renseignez-vous sur d'éventuels lâchers d'eau.

-Étudiez les prévisions météo et son évolution.

-Prévenez quelqu'un à terre de votre sortie et de votre itinéraire : lieu, horaire, durée, composition du groupe.

Gardez toujours à l'esprit que si vous prenez une pagaie, c'est avant tout pour le plaisir. Faites donc en sorte que ça le reste.